Eau & Rivières de Bretagne s'oppose à ces PERMs et encourage toutes les personnes concernées, propriétaires ou locataires, à **bloquer l'exploration ainsi que le droit l'y autorise en refusant** les opérations d'exploration sur leurs terrains.

Un seul refus ne fera pas plier Breizh Ressources, mais plusieurs dizaines, oui, l'action de chacun(e) d'entre nous est primordiale.

> Accepter l'exploration aujourd'hui, c'est accepter l'exploitation demain. Bloquer le PERM, c'est possible, organisons-nous collectivement!

Bloquons les prélèvements : chacun(e) a le droit de refuser les opérations d'exploration sur son terrain. Pour signifier votre refus, remplissez le formulaire au verso et envoyez-le à l'adresse mail suivante :

stop-belenos@eau-et-rivieres.org

ou bien déposez-le
48 boulevard Magenta 35000 Rennes

Pour plus d'infos et suivre l'actu du dossier :

- http://www.eau-et-rivieres.org/
- http://www.facebook.com/EauetRivieresdeBretagne
- https://twitter.com/eauetrivieres
- http://www.eau-et-rivieres.org/mines-1



PROJETS MINIERS, LE RETOUR : BREIZH RESSOURCES ARRIVE!



Cette filiale d'une entreprise canadienne (AURANIA) enregistrée aux Bermudes sollicite actuellement trois Permis Exclusifs de Recherche de Mines (PERM), dont « BELENOS » qui concerne 440 km² à la confluence des départements de la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire.

Dès l'octroi d'un PERM, une séquence administrative est lancée qui engage l'avenir du territoire, fragilise sa ressource en eau, compromet son autonomie énergétique, menace la santé de sa population à court, moyen et long terme. (voir https://voutu.be/L0p0SjD54bU).

Sur ce périmètre, les recherches porteront sur 40 métaux, à commencer par la collecte d'échantillons sur les 440 km² du PERM selon une grille de 200 x 200 m impliquant de pénétrer dans les propriétés privées, qu'elles appartiennent à un particulier, un exploitant agricole, une entreprise ou une collectivité.

re 🗆 Exploitant 🗀 Locataire	Propriétaire 🗆 Exploitar	Projet de Permis Exclusif de Recherches minières « BELENOS » Recueil des avis sur les prélèvements sur propriété
IEU CONCERNE PAR LES PRELEVEMENTS nécessaire, détailler sur un feuillet annexe à votre nom)		VOS DROITS SELON LE NOUVEAU CODE MINIER:
	a/les commune(s) de : ons et n° des parcelles :	i. Jarum, cour ou enclos mure : je suis proprietaire occupant ou locataire ; le
clos muré airie, champ, bois FUSE TOUT PRELEVEMENT SUR LES PARCELLES CI-DESSUS	☐ Enclos muré ☐ Prairie, champ, bois	2. Prairie, champ cultivé, bois, clôturé ou non : je suis fermier ou propriétaire exploitant ou locataire exploitant : Breizh Ressources ou ses mandataires peuvent prélever sur mon terrain sauf si j'ai fait part de mes observations et exprimé un refus justifié au préalable. En cas de refus, une procédure d'indemnisation pour préjudice pourra être entamée si un accord n'a pu être trouvé avec le prospecteur et/ou la préfecture.
l'animaux	Présence d'animaux	Que faire avec ce formulaire ?
• • •	résence de cultures, terrain assimilé à un jardin (potager, rerger)	- conservez un exemplaire chez vous envoyez le par email à <u>stop-belenos@eau-et-rivieres.org</u>
-	résence de géothermie, réseau de Irainage, etc.	Démarche INDISPENSABLE pour les exploitants agricoles avant toute demande de Breizh Ressources. □
	mentaire :	NOM, prénom :
		Adresse:
		Commune :
Le: Signature:	à: Le:	
I'animaux	Présence d'animaux Présence de cultures, terrain assimilé à un jardin (potager, verger) Présence de géothermie, réseau de drainage, etc. mentaire :	entamée si un accord n'a pu être trouvé avec le prospecteur et/ou la préfecture. Ra Que faire avec ce formulaire? - conservez un exemplaire chez vous. - envoyez le par email à stop-belenos@eau-et-rivieres.org Démarche INDISPENSABLE pour les exploitants agricoles avant toute demande de Breizh Ressources. NOM, prénom: Commune: Commune:

Mail

Adresse signataire :